

SERVICE ÉDUCATION ENFANCE

Place Joliot-Curie

33401 TALENCE CEDEX

Tél : 05 56 84 34 72

www.talence.fr / centresdeloisirs@talence.fr

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE pour l'inscription aux Centres De Loisirs Municipaux

- Fiche d'inscription complétée avec une photo d'identité récente
- Planning de réservation complété
- Photocopie de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile
- Photocopie du justificatif de domicile (*moins de 2 mois*)

- Fiche sanitaire complétée
- Présentation obligatoire du carnet de santé
ET copie des pages de vaccination
- Document CAF Gironde avec Quotient Familial
(*si pas allocataire CAF, dernier avis d'imposition du foyer*
et prestations MSA des adultes du foyer)

(sauf si inscription à l'accueil
périscolaire déjà fait auprès du
Service ÉDUCATION ENFANCE)

Après l'inscription :

↳ Remettre un exemplaire du règlement intérieur daté et signé à la direction du centre de loisirs

TARIFICATION : Les tarifs sont évalués en fonction du nouveau quotient familial CAF et de l'adresse postale de la famille. Si la famille ne dispose pas de quotient familial connu par la CAF (www.caf.fr), elle doit faire parvenir par mail ou courrier son dernier avis d'imposition du foyer avant la fréquentation de l'enfant à l'activité. **A défaut, le tarif maximal sera appliqué.**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde met à la disposition de la ville de Talence un service Internet, à caractère professionnel. Ce service permet de consulter certains éléments de votre dossier d'allocataire afin que vous puissiez bénéficier d'un tarif adapté à votre situation. Si vous décidez de vous opposer à la consultation de ces informations, il vous appartient alors de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier (*attestation de paiement des prestations mensuelles CAF*).